

Eckbolsheim, le 12 février 2007

MARQUAGE CE DES FENETRES ARTISANALES LE TEMPS PRESSE MAIS L'UNA CMA CAPEB AVANCE !

Votre activité de menuisier vous amène à fabriquer des fenêtres et nous vous rappelons que les impératifs liés au marché de la fenêtre sont encore en évolution : en effet la prochaine étape **est le marquage CE des fenêtres qui est applicable depuis février 2007** et qui sera obligatoire à partir de février 2009.

Le marquage CE entraîne normalement des coûts importants d'obtention pour les entreprises artisanales, aussi pour permettre à celles-ci de rester producteurs de menuiseries et non pas à terme simples poseurs de produits industriels, l'Union Nationale Artisanales menuiserie de la CAPEB a lancé une opération à 2 volets :

- une méthode simplifiée de marquage CE de fenêtres artisanales sur le principe du cascading,
- une marque collective.

Vous trouverez ci-dessous des précisions sur le marquage CE

1) Conditions d'application du marquage CE

a) ***Vous fabriquez des fenêtres pour les mettre en œuvre sur vos propres chantiers :***

⇒ Vous n'êtes pas concerné par le marquage CE des fenêtres car dans ce cas les fenêtres ne sont pas des produits mais des ouvrages (il n'y a pas de mise sur le marché) et le marquage CE ne concerne pas les ouvrages.

b) ***Vous fabriquez des fenêtres pour les vendre à un client privé, à une entreprise, etc :***

⇒ Vous êtes concerné par le marquage CE des fenêtres qui sont dans ce cas des produits mis sur le marché.

2) Conditions d'obtention du marquage CE pour les fenêtres

Le marquage CE des fenêtres doit répondre à un système de niveau 3 (le niveau 1 étant le plus contraignant et le niveau 4, le moins contraignant) qui impose une série d'essais initiaux réalisés par un organisme notifié qui portent essentiellement sur :

- | | |
|--|------------------------------|
| -1-La résistance au vent | -5-La performance acoustique |
| -2-L'étanchéité à l'eau | -6-La transmission thermique |
| -3-La présence de substances dangereuses (amiante) | -7-La perméabilité à l'air |
| -4-La capacité portante du dispositif | |

Ces essais initiaux doivent être accompagnés par un contrôle continu de la fabrication du produit. Ce contrôle est réalisé par le fabricant et peut être complété par un contrôle externe (organisme notifié) pour certains produits (exigence de sécurité sur le feu par exemple).

3) Application du marquage CE dans l'entreprise

L'application de ces règles générales est accessible à toute entreprise qui le souhaite et engendre un budget global pour les essais initiaux dont l'estimation varie de 20 000 à 40 000 €.

4) La solution simplifiée

La CAPEB travaille depuis plusieurs années sur ce sujet afin que la norme EN 14351-1, relative à la fabrication des portes et des fenêtres intègre des solutions de marquage CE simplifié afin de rendre cette obligation accessible aux PME et aux entreprises artisanales. La solution la plus accessible à ce jour est le système de reconnaissance en CASCADE des essais de type exigés.

La méthode de reconnaissance en CASCADE consiste à utiliser les essais initiaux réalisés par un industriel pour fabriquer, avec son accord et suivant un cahier des charges précis, les fenêtres avec la possibilité de les marquer CE sans avoir à supporter le coût des essais initiaux.

5) La marque des produits fabriqués par les artisans

L'UNA Charpente Menuiserie Agencement de la CAPEB lance une marque de produits :



Cette marque sera gérée par une association d'artisans et elle assurera :

- Les relations contractuelles entre les artisans fabricants et les industriels
- Le suivi et la formation des artisans
- Le suivi des obligations de qualité des produits
- La promotion des produits

6) Etat d'avancement du projet

Les outils sont en fabrication pour usinage des fenêtres en version 56 à **68 mm**. Les empilages d'outils devraient permettre l'usinage sur centre de fenêtres mais aussi sur toupie (en tenant compte du sens de rotation conventionnel).

La fabrication des fenêtres d'essai est prévue en mars pour être présentée au test de validation en mai - juin.

Les inscriptions à l'association sont d'ores et déjà possibles.

Section Menuiserie
Le Président
Guy MARCHAL

Coupon Réponse à retourner à la
CSIB 3 rue Jean Monnet BP 55 - 67038 STRASBOURG CEDEX
FAX 03.88.77.80.02.

Nom – Prénom _____

Entreprise _____

Est intéressé par le marquage CE des fenêtres OUI NON

Souhaite adhérer à l'association pour pouvoir en bénéficier OUI NON

Signature - cachet